Image not found or type unknown

Obligation de partir a la retraite si 164 trimestres

Par **Christopher Titford**, le **24/02/2009** à **15:48**

Ma question est la suivante : j'ai 59 ans et je suis maintenant en fin de préavis (27.1.09). Je suppose que j'ai le droit de m'inscrire aux Assedics par la suite mais ma question concerne la durée que je peux rester inscrit. Ceci parce que la CNAV m'atteste 164 trimestres – donc normalement je devrais partir à la retraite fin de cette année lorsque j'aurais 60 ans. Sauf que je ne souhaite pas partir à la retraite à 60 ans car je n'aurais pas une retraite à taux plein. Ceci parce que je n'ai que 44 des 164 trimestres cotisées en France (120 des trimestres cotisées en Allemagne). Donc je voulais savoir si j'ai le droit de rester inscrit aux Assedics les 4 ans qu'il me faut pour bénéficier d'une retraite à taux plein à l'âge de 64 ans ? J'ai besoin aussi de rester inscrit aux Assedics jusqu'a l'age de 64 ans car ma retraite de l'etat allemand n'est pas disponible avant l'age de 64 ans.
Je vous renercie pour votre aide !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés